









À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> MARS 2022, DÉPOSEZ TOUS VOS EMBALLAGES DANS LES SACS JAUNES TRANSPARENTS DISTRIBUÉS EN REMPLACEMENT DES SACS ORANGE

**Bouteilles et** flacons en plastique



**Emballages** en acier et en aluminium



**Briques** alimentaires





## NOUVEAUTÉ

Barquettes, pots, gobelets et boites en plastique, tubes, poches et filets en plastique, capsules en plastique, sachets, blisters et films en plastique.



# **DES EMBALLAGES SE TRIENT!**



#### DÉPOSER EN VRAC.

**APLATIR** les bouteilles et les briques alimentaires dans le sens de la longueur.

**INUTILE DE LAVER LES EMBALLAGES** (bien les vider).

**NE SURTOUT PAS LES EMBOÎTER.** 







SEULS LES EMBALLAGES SE TRIENT DANS CE SAC

LES OBJETS EN PLASTIQUE SONT À DÉPOSER DANS LE SAC BLEU

#### DÉPOSEZ DANS LES BORNES BLEUES TOUS LES PAPIERS ET PETITS EMBALLAGES EN CARTON NON SOUILLÉS.

Journaux. revues. magazines et prospectus (sans film plastique)



Catalogues. et annuaires



Courriers. enveloppes et impressions



Cahiers. bloc-notes. livres et tous les autres papiers



Petits emballages cartonnés



Utilisation provisoire du sac jaune en attendant la mise en place des BORNES BLEUES courant avril 2022.



TOUS LES PAPIERS SE TRIENT **ET SE RECYCLENT ET** LES EMBALLAGES **EN CARTON AUSSI!** 

DÉPOSER EN VRAC SANS SAC.

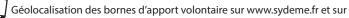
**APLATIR** LES EMBALLAGES EN CARTON.

LES GROS CARTONS SONT À DÉPOSER EN DÉCHÈTERI























### RETIRER LES BOUCHONS ET COUVERCLES **DES CONTENANTS**



**NE PAS DÉPOSER** verres à boire, vaisselle cassée, porcelaine, faïence, cristal, vases et verres spéciaux (miroirs, vitrocéramique...)









**NE PAS DÉPOSER** DE BIODÉCHETS DANS LE SAC BLEU

**DÉPOSER VOS VÊTEMENTS ET VOTRE LINGE DE MAISON PROPRES ET SECS DANS UN** SAC FERMÉ.

**VOS CHAUSSURES** LIÉES PAR PAIRE **DANS UN SAC** 



**NE PAS DÉPOSER** DE TEXTILES HUMIDES OU SOUILLÉS



SELON LEUR ÉTAT, LES VÊTEMENTS, **LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES DÉPOSÉS A UNE ADRESSE IDENTIFIÉE** SERONT REPORTÉS OU RECYCLÉS.

## **A** Déchèterie















































PENSEZ À VOUS MUNIR DE VOTRE CARTE DE DÉCHETERIE















Géolocalisation des bornes d'apport volontaire sur www.sydeme.fr et sur

Sydeme - 1 rue Jacques Callot - 57600 MORSBACH - contact@sydeme.fr - www.sydeme.fr



